

Dans la tourmente révolutionnaire ..

Un martyr eudiste:

Charles Nicolas Ancel (1763-1794)

LES EUDISTES ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

La Révolution française de 1789 fut pour les Eudistes bien plus qu'une crise: elle scella pour plus de trente ans l'anéantissement complet de la Congrégation. Quand a commencé en France, en juin 1789, la commémoration du deuxième centenaire de cette Révolution, la revue de province de France, Vie eudiste en France, a consacré un numéro spécial à la vie et à la mort des Eudistes durant la période révolutionnaire (1789- 1801). En vingt pages excellentes, le P. Milcent et le P. Desdouits nous ont rappelé l'essentiel des événements de ces années tragiques.

Puis, en 1992, nous avons fait mémoire des Eudistes massacrés dans les couvents des Carmes et de Saint-Firmin, à Paris, les 2 et 3 septembre 1792, avec des dizaines de prêtres et de religieux mis à mort en haine de la foi et de l'Église. Ces trois Eudistes étaient M. François Lefranc, ancien supérieur du séminaire de Coutance, M. Claude Pottier, ancien supérieur du séminaire de Rouen, et François Hébert, qui faisait fonction de supérieur général depuis la maladie de M. Dumont. Ces trois martyrs ont été béatifiés, en 1926, avec les trois évêques et les 210 prêtres et religieux, tombés en même temps qu'eux, victimes des "massacres de septembre".

Leur mort a été bien souvent décrite, spécialement dans le livre du père Jean-Baptiste Rovolt, Les martyrs eudistes (Paris, 1926) et beaucoup d'Eudistes ont fait, ces dernières années, le pèlerinage qui, dans l'église, la crypte et le jardin des Carmes, rue de Vaugirard à Paris, permet de revivre leur supplice et de rendre gloire à leur fidélité.

Mais on connaît sans doute beaucoup moins un autre eudiste, également martyr de la foi, M. Charles Ancel, mort le 29 juillet 1794 sur le navire-prison, "Les Deux Associés", où plusieurs centaines de prêtres avaient été rassemblés au large de Rochefort, dans l'attente de leur déportation en Guyane.

La cause de béatification des prêtres morts sur les pontons de Rochefort a été introduite à Rome et on peut espérer qu'elle est sur le point d'aboutir. C'est donc une page glorieuse dans l'histoire de nos 350 ans, que nous allons évoquer en rappelant brièvement:

- l'histoire de la cause de béatification des martyrs de Rochefort,
- les faits, tels qu'ils se sont déroulés dans ces années tragiques,
- et, parmi ces 64 confesseurs de la foi, la figure de notre confrère Charles Ancel

UNE CAUSE DIFFICILE

LA "POSITIO SUPER MARTYRIO" DE 1992

Dans la préface de la *Positio super martyrio*, remise à la Congrégation des Causes des saints en 1992, le P. Yvon Beaudoin, O.M.I., rappelle que les catholiques mis à mort pour des motifs religieux durant la Révolution française furent très nombreux. Pour au moins quinze cents d'entre eux a été ouvert un procès canonique de martyre, et déjà, de 1906 à 1984, en huit cérémonies de béatification, 375 ont été proclamés bienheureux. Pour dix autres causes regroupant plus de mille martyrs, l'étude se poursuit.

La cause des prêtres déportés de Rochefort était une des plus difficiles. Il s'agissait en effet de prêtres et de religieux, venant de quarante diocèses et de quinze instituts religieux différents. La liste générale de tous ces ecclésiastiques détenus à bord des navires a pu être arrêtée à 829 noms. 547 d'entre eux y sont morts. Mais, outre les erreurs possibles d'identité, il a fallu écarter des cas douteux puisqu'on sait qu'avec les prêtres "insermentés" et fidèles, il y eut des prêtres "jureurs" et même quelques uns qui avaient fait une démarche d'abandon du ministère et s'étaient mariés! C'est après un travail historique considérable que la postulation de 1932-36 retint cent-trois noms, chiffre ramené en 1991 à 64.

Les résultats de cette recherche historique sont contenus dans un énorme volume de 612 pages 21x29,7, terminé, au prix d'un travail acharné, par l'abbé Yves Blomme, prêtre du diocèse de la Rochelle.

Cette *positio* se compose:

- d'une information (p.1 à 190).
- d'un sommaire (p.191 -596) présentant tous les documents qui attestent les faits, et qui nous informent sur chacune des 64 victimes.
- d'un index abondant et précis (p. 597-608).

UN ITINÉRAIRE HÉSITANT

Dès leur libération en 1795, les rescapés avaient commencé à rédiger le récit des souffrances subies sur les pontons, ce qui nous assure un grand nombre de témoignages. Mais, après le Concordat de 1801, Bonaparte interdit absolument toute publication qui risquerait de diviser l'opinion religieuse en France. L'abbé Aimé Guillon qui avait déjà en 1800 un ouvrage prêt, vit ses manuscrits confisqués et ne put finalement les publier qu'en 1821, en quatre volumes. En fait, sur les déportations de Rochefort, le silence demeura bien au-delà de 1830. Toutefois des prêtres du diocèse de la Rochelle en entretenaient le souvenir, ce qui prépara le premier pèlerinage de l'Île-Madame en 1910. C'est alors que commença l'étude de la cause. A l'évêque de la Rochelle qui présentait son projet à Pie X, le 26 mai 1912, le Saint Père se contenta d'un encouragement prudent: "Studete", "Étudiez".

Encouragé sans doute aussi par la béatification en 1926 des martyrs des Carmes, l'évêque de la Rochelle, Mgr Curien, ouvrit en 1932 le procès informatif diocésain, dont les résultats furent déposés à Rome en 1936. Mais il fallut attendre 1952 pour voir ouvert le dossier, à la Sacrée Congrégation des Rites, sous le nom de "Cause de Jean-Baptiste SOUZY et de ses compagnons, mis à mort en haine de la foi, selon ce qui est rapporté, en 1794- 1795" Comme la cause a été instruite dans le diocèse de la Rochelle, lieu de la mort des 64 martyrs, elle porte en effet le nom de l'abbé SOUZY (1732-1794), vicaire

général de la Rochelle, qui a mérité d'être appelé le "vicaire général des pontons".

Après de nouvelles années d'attente, et sous l'impulsion de Mgr Jacques David, évêque de la Rochelle depuis 1985, M. l'abbé Yves Blomme a repris toute la documentation, arrêté à 64 la liste des martyrs, et achevé la positio qui a été remise, le 13 février 1992 au Cardinal Felici, préfet de la Congrégation des Causes des Saints, et au P. Yvon Beaudoin, rapporteur. Comme l'écrivait le même jour Mgr David, ces dossiers, examinés d'abord par une équipe d'historiens, devraient en 1993 être soumis à un collège de théologiens, et la cause ne devrait plus tarder à avoir une heureuse issue.

LE DOSSIER DE M. CHARLES ANCEL

Nous ne possédons qu'une brève documentation sur notre confrère normand. N'oublions pas en effet que plus de trente ans s'écoulèrent entre sa mort et la restauration de la Congrégation en 1826. Pourtant le P. Haudebourg, cet eudiste du XIXe siècle auquel nous devons la rédaction des notices nécrologiques de nos confrères de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe, avait pu fixer le souvenir de M. Ancel en quelques pages.

Quand le procès canonique commença en 1926, le P. François Hulin, secrétaire général des Eudistes, entreprit des recherches sur M. Ancel, en particulier aux archives départementales de Rouen et de Caen, et publia un article sur les déportés des pontons dans la Revue des Saints Coeurs de juillet 1927. Il témoigna d'ailleurs au procès diocésain de la Rochelle. En 1989, le diocèse de la Rochelle demanda au supérieur des Eudistes de France si notre Congrégation souhaitait voir maintenu le nom de M. Ancel sur la liste définitive des martyrs des pontons, malgré les renseignements assez succincts dont nous disposions. Après consultation du Conseil Général, le P. Mellier a répondu positivement, et le P. Milcent, alors archiviste, a résumé dans une note du 1er avril 1989 les données biographiques que nous possédions et les pièces qui fondaient ces renseignements. Nous avons donc la joie de voir maintenu, dans le groupe des prêtres originaires du diocèse de Rouen, le nom de M. Charles Ancel, eudiste

LES ÉVÉNEMENTS DE 1793-1795.

Lorsque Louis XVI réunit à Versailles les États-Généraux, en mai 1789, personne n'aurait imaginé que trois ans plus tard les prêtres français seraient en butte à une persécution sanglante. Le clergé, en majorité favorable aux idées réformatrices, était reconnu et estimé par la quasi-totalité des Français. La suppression des ordres religieux, la nationalisation des biens de l'Église pour prévenir la banqueroute de l'État, ne suscitèrent que des oppositions limitées.

Mais, le 12 juillet 1790, l'Assemblée Constituante votait la "Constitution civile du clergé". Gallicane, et toute imbue de ses pouvoirs, l'Assemblée, sans aucune négociation avec le Saint-Siège, réduisait le nombre des diocèses à 83, coïncidant avec celui des nouveaux départements. Dans ces nouveaux diocèses, les curés seraient élus par les citoyens, et de même, les évêques par les électeurs départementaux. Tous seraient des fonctionnaires et la loi fixait leur traitement. L'article 19 était ainsi libellé:

Le nouvel évêque ne pourra s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation; il

lui écrira comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de la foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui.

Un décret du 24 juillet 1790 obligea les évêques et les curés à prêter serment à la Constitution, et donc à la Constitution civile du clergé qui en faisait partie.

Cette obligation du serment allait diviser le clergé en assermentés ou "jureurs" et insermentés ou "réfractaires". Il était clair que les règles édictées étaient profondément contraires à la constitution hiérarchique de l'Église et à la primauté du Pape. Mais Pie VI attendit le 10 mars 1791 pour faire connaître la condamnation ferme du Saint-Siège.

Entre temps, la situation s'était dégradée: à l'été 1791, les nouveaux évêques constitutionnels étaient en place, et les prêtres insermentés, chassés de leurs postes. Les Révolutionnaires, qui ne s'attendaient pas à voir leur belle réforme refusée par la majorité des prêtres, commencèrent à poursuivre les réfractaires et obtinrent de l'Assemblée Législative, mise en place en octobre 1791, une première loi d'exil contre les prêtres réfractaires (27 mai 1792).

Le roi Louis XVI y opposa son veto, mais le 10 août, les Tuileries furent envahies, la monarchie abolie, et Louis XVI, emprisonné. Dans ces jours d'anarchie qui précédèrent les massacres de septembre, un décret du 26 août 1792 ordonna aux prêtres insermentés de sortir de France dans les quinze jours. Passé ce délai, ceux qui seraient restés seraient déportés en Guyane. De nombreux prêtres s'exilèrent donc, mais beaucoup d'autres furent arrêtés. Que fallait-il en faire?

Après des mois d'attente, d'ordres et contre-ordres, le Comité de Salut Public prit un décret, le 25 janvier 1794. Tous ces prêtres emprisonnés seraient dirigés vers Bordeaux et Rochefort pour être déportés.

De toute la France, dans des conditions souvent effroyables, des convois s'organisèrent vers le port de Rochefort, sur l'estuaire de la Charente, au sud de la Rochelle, tandis qu'on armait en hâte un navire, les "Deux-Associés", pour les embarquer à partir du 1er mai 1794. Bien vite, comme le premier navire ne suffisait pas, on en équipa un second, le "Washington". Nous avons pris l'habitude de parler des "pontons de Rochefort". En réalité, il ne s'agissait pas de navires déclassés, mis au rebut, mais bien de bateaux négriers qui avaient fait le trafic des esclaves, et devaient être prêts à partir pour la Guyane, dès que la route serait libre. Mais la guerre avec les Anglais interdisait la traversée, et d'ailleurs, tout montre que les responsables attendaient surtout de voir mourir, aussi rapidement que possible, les prisonniers. Cela explique l'accueil brutal, les fouilles humiliantes qui privent les déportés de tout ce qu'ils possèdent, et surtout des livres et objets de piété. Cela explique aussi un entassement qui dépassait tout ce que se permettaient les marchands d'esclaves: plus de 400 prêtres sur les "Deux Associés" près de 300 sur le "Washington".

La nuit, les détenus étaient parqués dans l'entrepont, où l'on ne pouvait se tenir debout, et où chacun devait trouver place, emmêlés et plus serrés que dans un cercueil. L'atmosphère était irrespirable et, sous prétexte de désinfection, à chaque réveil avait lieu une "fumigation" de vapeurs de goudron qui achevait d'asphyxier les malheureux. Un médecin venu visiter les malades, suffoqué, se retira aussitôt en disant: "Si l'on

mettait là quatre cents chiens pendant une nuit seulement, le lendemain on les trouverait tous morts ou enragés!"

Le jour, tous se tenaient sur le pont, tellement pressés qu'il leur était impossible de s'asseoir, exposés aux intempéries. La nourriture était infecte et avariée, toujours insuffisante, la vermine pullulait, et l'équipage n'épargnait ni les blasphèmes, ni les vexations, ni les injures. Les pages de la positio qui reprennent les déclarations des rescapés nous rappellent, hélas, les témoignages venus des modernes camps de concentration.

Dès le 2 mai, on avait fusillé un prisonnier, pour l'exemple. Mais très vite, sur des hommes parfois âgés et déjà épuisés, les épidémies firent rage, véhiculées par la vermine. Pour limiter la contagion, les mourants furent évacués sur des barques-hôpital, plus petites, où on les abandonnait à la mort. Certains prêtres se portèrent volontaires pour les soigner dans leurs derniers moments.

Ce séjour d'enfer ne fut pas de très longue durée, car la chute et l'exécution de Robespierre arrivèrent, de 9 thermidor (27 juillet 1794). La condition des prisonniers s'améliora alors un peu, et, à la fin d'août, les survivants furent transférés sur l'Île - Madame, à l'entrée de l'estuaire, dans des conditions moins inhumaines. Mais ils étaient si affaiblis qu'ils continuèrent à mourir en grand nombre.

Quand arriva l'hiver, on fit remonter les détenus sur les navires, faute d'autres abris, et ils ne furent libérés, peu à peu, qu'en mars et avril 1795. Mais lorsque le "Comité de salubrité navale" essaya d'établir des statistiques, un peu plus tard, il devait constater que de mai à août 1794, on pouvait dénombrer:

-sur les "Deux Associés":

497 déportés: 245 morts, 144 malades,
110 membres de l'équipage: 3 morts, 35 malades.

-sur le "Washington":

265 déportés: 20 morts, 36 malades,
120 membres de l'équipage: un mort, 27 malades.

En comptant ceux qui moururent avant la libération de 1795, on atteint le nombre de 542 morts et 285 rescapés.

De tels chiffres permettent de mesurer l'ampleur du drame des "pontons de Rochefort". Mais il faut évoquer maintenant l'extraordinaire atmosphère spirituelle qui régna sur les vaisseaux de la mort. Les gardiens avaient tout fait pour interdire toute prière, confisquer les livres, etc. Et pourtant les prisonniers arrivaient à se réunir pour prier ensemble, reprenant de mémoire psaumes et prières, partageant même les parcelles des hosties consacrées qu'un prêtre de l'Allier avait réussi à dissimuler à bord. Dans des conditions de vie atroces, plusieurs avaient gardé la pratique des jeûnes et des pénitences: plus d'une fois les infirmiers retrouvèrent sur les cadavres des cilices ou des ceintures de fer...

En stricte observance des règles canoniques, M. Jean-Baptiste Souzy, vicaire général de la Rochelle, avait réuni secrètement cinq autres vicaires généraux pour leur

transmettre les larges pouvoirs de confession que lui avait donnés son évêque. On se préoccupait même de se préparer à l'évangélisation des indigènes, si un jour on devait arriver aux Amériques.

La positio cite intégralement (p.148- 150) la règle de vie que se donnèrent les prêtres, dès leur arrivée à bord des "Deux Associés". Cette règle atteste une délicatesse, une fidélité, un sens du pardon très émouvants:

I. Les prêtres ne se livreront pas à des inquiétudes inutiles sur leur délivrance... Ils s'efforceront de mettre à profit le temps de leur détention... afin de trouver, dans la captivité de leur corps, la liberté de leur âme.

II. Si Dieu permet qu'ils recouvrent la liberté, ils éviteront de se livrer à une joie immodérée lorsqu'ils en apprendront la nouvelle...

VII. Ils se condamneront au silence le plus sévère et le plus absolu sur les défauts de leurs frères et les faiblesses dans lesquelles auraient pu les entraîner leur fâcheuse position, le mauvais état de leur santé et la longueur de leurs peines...

IX. Ils ne feront ensemble, dès à présent, qu'un coeur et qu'une âme, sans montrer d'éloignement pour aucun de leurs frères...

Tout serait à citer avec émerveillement. Ces prêtres du XVIIIe siècle finissant gardent sur leur prison-pourrissoir le langage de la bonne compagnie, la retenue des séminaires et un abandon total, mais paisible et mesuré à la Volonté de Dieu. Grâce à eux, s'élève des pontons de Rochefort une hymne à la gloire du sacerdoce catholique.

Comme le disait un de ces prêtres, mort le 3 juin 1794: "Il est vrai, nous sommes les plus malheureux des hommes; mais aussi nous sommes les plus heureux des chrétiens".

PARMI EUX, CHARLES NICOLAS ANCEL

Ce que nous pouvons savoir de lui tient, hélas, en quelques phrases, mais permet de corriger quelques détails de la notice biographique du P. Haudebourg.

Charles Nicolas Antoine Ancel était un vrai normand, et du diocèse de Lisieux. En effet, s'il est né à Rouen le 12 octobre 1763, ce fut dans la paroisse de St-Cande-le-vieil, qui était une enclave du diocèse de Lisieux.

Ce fut d'ailleurs à Lisieux qu'il reçut la tonsure et les ordres mineurs le 10 avril 1784, et le sous-diaconat, le 26 mars 1785. Nul ne met en doute son appartenance à la Congrégation des Eudistes, mais on n'a pas retrouvé trace de son incorporation. Le fait qu'il reçut le diaconat à Coutances, le 23 mai 1786, pourrait être un indice de cette appartenance.

Prêtre à Lisieux, le 22 mars 1788, il est aussitôt professeur de rhétorique au Collège

des Eudistes, ce qui semble attester une formation intellectuelle sérieuse. Nous savons aussi que le jeune prêtre s'inscrivit, le 18 mai 1788, parmi les membres de la Congrégation de l'Immaculée-Conception, établie pour les élèves du Collège.

Haudebourg le recense en 1791 comme "maître de chœur" au séminaire de Lisieux, mais il ne figure pourtant pas sur les listes que nous possédons pour 1791. En revanche, il devait être présent durant ces années, de façon permanente ou intermittente, à la paroisse du Pin, à 15 km de Lisieux. Il y a signé un acte d'inhumation le 12 juillet 1789 et un acte de baptême le 13 décembre 1790.

A-t-il partagé les espérances des débuts de la Révolution ? Le jour de la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, tandis qu'à Paris des centaines de milliers de citoyens assistaient à la cérémonie du Champ de Mars, autour de Louis XVI, de Lafayette et de l'évêque d'Autun, Talleyrand, il figure, lui, sur une liste de participants à la Fête de la Fédération, en la commune du Pin.

Qu'a-t-il fait ensuite? Nous ne savons. Ayant refusé de prêter le serment, il s'est réfugié dans sa famille à Rouen. C'est là qu'il fut arrêté le 23 avril 1793, au 24 de la rue du Bac. Dans le procès-verbal de son arrestation il se déclare: "prêtre non fonctionnaire public"; en effet, puisque le séminaire de Lisieux, auquel il appartenait, avait été supprimé en même temps que le diocèse en 1790, il n'était pas fonctionnaire public. Il déclare aussi qu'il n'a pas voulu quitter la France et que, "loin de conseiller l'émigration, il l'eût empêché dans plusieurs de ses amis, s'il eût été maître de leur volonté comme de la sienne".

"Interpellé, poursuit le procès-verbal, s'il a porté les serments voulus par les lois:

" - A répondu négativement.

" - A lui demandé où il a dit la messe ordinairement:

" - A répondu: à la Cathédrale.

" - A lui représenté que sa messe et celle de ses semblables occasionnaient des rassemblements scandaleux dans Notre-Dame, qui pouvaient troubler l'ordre public. " - A répondu que c'est pour cela qu'il s'en était abstenu depuis Pâques, voulant, autant qu'il était en son pouvoir, contribuer à la tranquillité publique et à la décence due au lieu saint..."

Il fut interné pendant dix mois à Rouen, à l'ancien séminaire Saint-Vivien. Dans une "liste des prêtres réfractaires classés dans la déportation forcée ou volontaire", on lit son nom

Ancel, simple prêtre habitué en la commune du Pin, district de Lisieux, domicilié à Rouen, rue du Bac 24, âgé de 29 ans, a été détenu en la maison de réclusion et ensuite déporté nominativement en exécution de la loi des 21 et 23 avril 1793, doit être porté dans la première classe (déportation forcée).

De fait, le 19 ventôse an II (9 mars 1794), il est emmené et conduit de brigade en brigade jusqu'à Rochefort, où il arrive le 30 mars. Il semble avoir été fouillé deux fois, et puni pour avoir, après la première fouille, récupéré un objet appartenant à un autre détenu.

Le 11 avril, il embarque sur les "Deux Associés". Il n'y survit - dans les conditions atroces que nous avons rappelées - que trois mois et demi, et y meurt - d'épuisement? du typhus? Comment le savoir? - le 29 juillet 1794, deux jours après la chute de Robespierre.

Il avait à peine plus de trente ans. Il fut enterré à l'île d'Aix. Comme le rapportent les compagnons de son martyre qui survécurent, et dont les paroles sont citées par Aimé Guillon: "Ce prêtre eudiste honorait le sacerdoce encore plus par ses vertus que par son savoir ecclésiastique".

Quelques repères biographiques, et cette mort, parmi tant d'autres, dans l'anonymat du bagne flottant des pontons. Mais la mémoire de l'Église se plaît à glorifier les martyrs les plus oubliés.

Jacques Venard cjm

NOTE

Beaucoup ignorent qu'un autre Eudiste aurait pu figurer parmi les martyrs des pontons de Rochefort. En effet, M. Jean-Baptiste LEUDET, Eudiste, a connu le même sort que M. Ancel et a échappé de peu à la mort.

Les "Fleurs de la Congrégation" (t.2, pp.1170-1172) nous font un bref récit de sa vie.

Né à Vergetot au diocèse de Rouen en 1765, entré chez les Eudistes à Paris à 24 ans, donc vers 1789, année où il fut ordonné prêtre, il fut arrêté et condamné, le 1er août 1793, à la déportation en Guyane. Transporté à Rochefort le 22 nivôse an II (11 janvier 1794), il fut embarqué sur "Les Deux Associés", où il partagea donc les souffrances de M. Ancel. Après avoir failli mourir de la typhoïde, il fut débarqué à Saintes le 20 pluviôse an III (8 février 1795) et regagna Rouen, où il put faire du ministère à Saint-Louis, place Rougemare. Devenu officiellement vicaire à St-Ouen en 1804, il y demeura plus de trente ans. Nommé en 1837 chanoine titulaire de la cathédrale, il mourut le 17 février 1844, près de cinquante ans après son compagnon d'épreuves.

SOURCES

Aimé GUILLON.- Les martyrs de la foi, 1821. 4 volumes. Ch.Ancel, dans le tome 1, p. 356 à 369

Jacques HÉRISSAY.- Les prêtres pendant la terreur. Les pontons de Rochefort, 1792-1795. Paris, éd. Perrin, 1925, 452 p. (nombreuses rééditions).

Anonyme (Victor-Marie Haudebourg).- Fleurs de la Congrégation de Jésus et Marie. tome II (polycopié),p. 967-969 et 1170-1172.

Victor-Marie HAUDEBOURG.- Annales de la Congrégation de Jésus et Marie de 1740 à la Restauration. Copie dactylogr. en 1991. p.342-343.

François HULIN.- La sainteté à bord des pontons. dans "Les Saints Coeurs de Jésus et Marie", 48e année, nE7, juillet 1927, p.193-204.

Anonyme.- Le Père Charles-Nicolas-Antoine Ancel. "Les Saints Coeurs de Jésus et

Marie", 53e année, nE3, mars 1932, p.261-263.

Archives eudistes Paris: carton X7: Les eudistes et la Révolution.

Positio super martyrio et fama martyrii servorum Dei Joannis-Baptistae Souzy et LXIII sociorum. La Rochelle, Impr.Aprim 1992; 21x29,7, 614 p.